

MASTER 1 AES

**Examen du 2^{ème} semestre 2013/2014
Première session**

Alexandre DUONG

Sujet sur 2 pages

MASTER MANAGEMENT

Création et transmission d'entreprise

Vous envisagez de racheter une SAS unipersonnelle qui exerce une activité de paysagiste dont le président et associé unique souhaite prendre sa retraite.

Les chiffres clés de cette société sont les suivants :

- Capitaux propres hors résultat au 31/12/2013 : 275 000 €
- Résultats nets des derniers exercices :
 - . 2011 : 61 000 €
 - . 2012 : 49 000 €
 - . 2013 : 52 000 €
- La société est soumise à l'IS
- Les résultats futurs peuvent être estimés à la moyenne des résultats des trois dernières années
- La rémunération actuelle du dirigeant est de 2 500 € nets par mois. Vous envisagez de vous attribuer une rémunération de même niveau.

La cession de l'intégralité des actions aura lieu au début de l'année 2014 pour un montant de 300 000 €.
Le financement de cette acquisition se fera par un apport personnel de 50 000 € et par un emprunt de 300 000 €. L'excédent de ressources permettra de financer un certain nombre d'investissements nécessaires.
Il s'agira d'un emprunt au taux de 3,5 % remboursable par amortissement constant sur 6 ans.
Votre banque a prévu de vous suivre dans votre projet.
Vous êtes célibataire et vous ne disposez pas d'autres revenus.
En annexe figure le barème de l'impôt sur le revenu.

Travail demandé :

1. Quelles sont les précautions à prendre au niveau juridique lors de l'acquisition de ces actions ?
2. Quelles sont les difficultés d'un rachat de ces actions à titre privé ?
3. Présenter une étude chiffrée de cette solution pour la première année. Pour cela vous devez déterminer votre revenu net disponible (à des fins de démonstration, il sera considéré que le dividende est versé le 31/12, que l'emprunt est remboursé le 31/12 et que l'impôt sur le revenu est payé à cette même date) et le comparer au remboursement de la dette. Conclure.
4. Vous envisagez de constituer une société holding de rachat. Vous hésitez entre la constitution d'une EURL ou d'une SAS unipersonnelle.
 - a. Présenter sous forme d'un tableau les principales caractéristiques (juridiques, fiscales, sociales) de ces deux formes de sociétés
 - b. Choisir la forme que vous allez retenir en argumentant votre choix
 - c. La société de rachat sera soumise à l'impôt sur les sociétés. Présenter le compte de résultat de la holding pour l'année 2014 (à des fins de démonstration il sera considéré que le dividende est versé le 31/12 et que l'emprunt est remboursé à la même date). Présenter les flux de trésorerie de la holding pour 2014. Conclure et proposer d'éventuelles autres solutions.

Annexe : barème de l'impôt sur le revenu pour une part

Fraction du revenu imposable	Taux
< 6 011 €	0 %
6 011-11 991	5,5 %
11 991-26 631	14 %
26 631-71 397	30 %
71 397-151 200	41 %
>151 200	45 %

Durée de l'épreuve : 1 heure

Matériel autorisé : Calculatrice

Document(s) autorisé(s) : néant

